

HABILLEMENT  
CUIRS  
TEXTILES

**C F D T**

( C F T C )

**N° 184**

**HA - CUI - TEX**

26, Rue Montholon, Paris-IX<sup>e</sup>

# CONVENTION TEXTILE

La nouvelle édition de la Convention Collective Nationale avec reliure à anneau permettant une mise à jour régulière est enfin sortie.

**Son prix**, comprenant la couverture plastique présentation noire, format 16 x 23, plus l'abonnement de « mise à jour », est fixé à 10,00 francs.

C'est un outil indispensable pour les sections syndicales et les Syndicats Textiles.

## AS-TU FAIT UN NOUVEL ADHÉRENT EN 1965 ?

**Pas d'adhésion sans contact individuel**

**VOULOIR TENIR LES TRAVAILLEURS INFORMÉS DES OBJECTIFS DE LA C.F.D.T., C'EST LEUR DONNER L'OCCASION CHAQUE MOIS DE LIRE « SYNDICALISME » MAGAZINE.**

**FAISONS - NOUS LE NECESSAIRE POUR CELA ?**

## ÉVOLUTION DES INDICES

PRIX DE GROS (base 100 en 1949)	Moyenne 1963	Oct. 1964	Nov. 1964	Déc. 1964
— Indice général .....	195,0	198,7	200,3	201,9
dont :				
— Textile ensemble ....	158,8	166,9	167,4	164,0
— Matières premières ..	172,5	184,0	185,2	179,6
— Fils et tissus .....	151,2	157,4	157,4	155,3
— Cuirs ensemble .....	118,8	126,4	127,1	129,0
— Peaux brutes .....	70,2	86,6	88,6	92,5
— Cuirs finis .....	140,9	144,6	144,6	145,5

### PRIX DE DETAIL

— 179 articles (base 100 juillet 57)	—	139,9	140,13	140,33
— 250 articles (base 100 juillet 56) ..	149,7	156,7	156,7	156,7
— 259 articles (base 100 en 62) ....	104,8	109,2	109,2	109,2

### BUDGETS TYPES

	(base juill. 56-juin 57)			
— C.F.D.T. (C.F.T.C.) (1)	166,3	175,7	175,8	—
— C.G.T. ....	156,4	176,1	—	—
— C.G.T.-F.O. ....	167,5	197,5	197,5	197,5
— I.O.E. ....	155,8	170,3	172,3	172,1
— C.N.A.P.F. ....	155,0	171,6	173,9	172,9
— U.N.A.F. ....	157,3	167,9	170,0	167,3

### PRODUCTION INDUSTRIELLE

	(base 100 en 1959)			
Indice par jour ouvrable				
— Ensemble avec bâtiment .....	—	146,0	147,0	142,0
— Ensemble sans bâtiment .....	—	143,0	146,0	144,0
— Textiles .....	—	136,0	133,0	119,0
— Cuirs .....	—	120,0	118,0	110,0

Indice C.S.D.T. (C.T.T.C.) (base 100 en 1949) ..	267,7	299,8	299,9	—
---	-------	-------	-------	---

## C'est aujourd'hui...

Un bel exemple de décentralisation — TRANSOCEAN à BREST.

1962 — venue à Brest de la Société TRANSOCEAN — Usine de bonneterie. Perspective d'emploi pour 500 personnes.

*Des promesses.* — De la publicité faite à l'époque, retenons : Le S.M.I.G. pendant l'apprentissage — Un restaurant de 250 couverts — Air conditionné — Terrain de sports — Transport des salariés.

Une vraie expérience pilote pour Brest dont la municipalité après avoir payé le terrain 580.000 francs n'hésita pas à couvrir un emprunt de la société de 2.200.000 francs.

*Aujourd'hui que reste-il des promesses ?* Il n'y a toujours pas de restaurant, pas de terrain de sports, pas de transport, mais il reste « l'air conditionné »...

— La moyenne de salaire est de 2,65 francs.

— 600 salariés ont été embauchés en 2 ans pour un effectif de 280.

— Le syndicat connaît les plus grandes difficultés pour faire appliquer la convention.

*Il y a mieux...* Décembre 1963, la C.F.T.C. démarre, 4 ouvriers sont licenciés, 2 d'entre eux devaient se présenter comme Délégués du personnel.

— Du 13 au 26 janvier 1965 : par suite de promesses non tenues, grève des équipes 3 x 8 et 2 x 8, et grève de l'ensemble le 15 janvier.

Réaction patronale, licenciement de :

4 délégués pour grève illégale.

+ 6 autres salariés pour grève illégale.

+ 9 autres salariés, qui pour malfaçons volontaires, qui pour désobéissance, etc.

*Bilan.* — 19 licenciés, tous militants et adhérents C.F.D.T., sans compter tous ceux qui, sous la pression, la menace, etc., et à la demande de la Direction ont donné leur « démission » de salarié de l'entreprise.

*Mais aujourd'hui aussi*, bien que le personnel soit très jeune et malgré toutes les pressions et peut-être à cause de cela ! le syndicat C.F.D.T. tient le coup.

...tout comme hier !

# CONVENTION TEXTILE

La nouvelle édition de la Convention Collective Nationale avec reliure à anneau permettant une mise à jour régulière est enfin sortie.

**Son prix**, comprenant la couverture plastique présentation noire, format 16 x 23, plus l'abonnement de « mise à jour », est fixé à 10,00 francs.

C'est un outil indispensable pour les sections syndicales et les Syndicats Textiles.

## **AS-TU FAIT UN NOUVEL ADHÉRENT EN 1965 ?**

**Pas d'adhésion sans contact individuel**

**VOULOIR TENIR LES TRAVAILLEURS INFORMÉS DES OBJECTIFS DE LA C.F.D.T., C'EST LEUR DONNER L'OCCASION CHAQUE MOIS DE LIRE « SYNDICALISME » MAGAZINE.**

**FAISONS - NOUS LE NECESSAIRE POUR CELA ?**

## **HA - CUI - TEX**

18<sup>e</sup> ANNEE — NOUVELLE SERIE — AVRIL 1965

Publication mensuelle

★

Le numéro : 0,50 Fr.

Abonnement annuel : 3 Fr. (10 numéros)

★

Rédaction, Administration  
26, rue Montholon, Paris IX<sup>e</sup>

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,  
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C. F. D. T. (C.F.T.C.)  
C.C.P. Paris 6161-33

Téléphone 878-91-03  
526-63-09

Postes

Secrétariat  
A. GEORGEOT  
D. HUG

461  
462  
463

★

Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 0,60 Fr. en timbres-poste.

## **S O M M A I R E :**

- Charte du C.N.P.F.
- Nous et la Politique
- Flash-Action
- La Cotisation
- La conquête du Droit Syndical
- Indices et Statistiques

# BIERVILLE 1965

## **FORMATION**



### **COMITE D'ENTREPRISE (1<sup>er</sup> mandat)**

Dimanche soir 9 au samedi midi 15 mai

### **TEXTILE, HABILLEMENT, CUIR (Rémunération)**

Dimanche soir 30 mai au samedi midi 6 juin

### **DELEGUES DU PERSONNEL**

Samedi soir 12 au samedi midi 19 juin

### **MILITANTS JEUNES**

Mercredi soir 6 au dimanche midi 10 octobre

### **CADRES SYNDICALISTES SECTEUR PRIVE**

Samedi soir 23 au samedi midi 30 octobre

### **COMITE D'ENTREPRISE (1<sup>er</sup> mandat)**

Dimanche soir 31 octobre au samedi midi 6 novembre

### **DELEGUES DU PERSONNEL**

Samedi soir 11 au samedi midi 18 décembre



**Si vous pensez participer à l'une ou l'autre de ces sessions, inscrivez-vous sans tarder.**

# *Les principes du*

**C.  
N.  
P.  
F.**

Après des débats internes que l'on dit animés, l'Assemblée générale du C.N.P.F. (Conseil National du Patronat Français) adoptait en grande pompe le 19 janvier dernier, une déclaration « doctrinale » significative. En voici quelques extraits.

## **ANTIDIRIGISME**

Elle (la France) n'a pas su limiter les empiètements progressifs de l'Etat qui, submergé par la prolifération de ses propres interventions, n'a plus les moyens d'assurer convenablement les tâches qui lui incombent.

Enfin, renforçant encore l'emprise de l'administration sur la vie du pays, elle a canalisé vers les caisses publiques ou parapubliques une part très importante de l'épargne des Français, au lieu de la mettre directement au service de l'économie et de l'associer à son développement.

Il (l'Etat) n'a ni à s'immiscer dans la gestion des entreprises privées, ni à leur opposer d'artificielles concurrences par le biais d'entreprises publiques ou parapubliques.

Par-dessus tout, il faut renoncer aux illusions d'un dirigisme systématique dont l'échec est aujourd'hui un fait partout constaté.

## **LA CONCURRENCE**

La concurrence est un facteur irremplaçable de progrès pour les nations qui savent y faire face.

La libre création et le libre développement des entreprises dans le respect des lois économiques naturelles sont des sources irremplaçables d'amélioration de la condition humaine.

## LE PROFIT

Le profit est l'un des moteurs essentiels de la croissance économique et, par les investissements et l'expansion qu'il suscite, la garantie de l'avenir. Il est la contrepartie du risque. La sanction d'une bonne gestion, profitable à la collectivité, comme la perte et la faillite doivent être les sanctions d'une mauvaise gestion, nuisible à la collectivité.

Il est essentiel que l'économie reçoive directement de l'épargne privée, les moyens nécessaires à son développement. Il faut pour cela que le prélèvement de l'Etat n'interdise pas aux entreprises de remettre aux actionnaires associés aux risques, des rémunérations correspondant aux profits réalisés.

## LIBERTE DE PRIX

La vérité et la liberté des prix sont la condition même de toute vie économique et sociale orientée vers le progrès.

## LIBRE DEPLACEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La satisfaction du droit au travail est l'un des objectifs majeurs de la vie économique. Mais le changement d'entreprise, de profession ou même de lieu peut se révéler indispensable pour l'efficacité du travail de chacun pour son propre avenir et pour celui de la production nationale.

## L'AUTORITE DE L'EMPLOYEUR

En matière de gestion des entreprises, l'autorité ne peut se partager : l'expérience constante montre que toute autre formule conduit à l'impuissance. Et c'est la présence d'un homme remarquable à la tête de l'entreprise qui permet le mieux à l'autorité de s'exercer de façon humaine et d'assurer le dialogue nécessaire avec les salariés.



Le document patronal a donné lieu, paraît-il, à de vives controverses pendant plusieurs mois. Un représentant du C.J.P. (Jeunes Patrons) a même voulu dédouaner son organisation en démissionnant avec éclat du C.N.P.F. (mais les « jeunes patrons » continuent à y adhérer...). C'est vraiment beaucoup de bruit pour peu de choses. Car en fait, la montagne a accouché

d'une souris, le patronat se contentant de proclamer des thèmes bien connus depuis plus d'un siècle ; l'employeur, seul maître de l'entreprise entend la diriger sans intervention extérieure pour en tirer le maximum de profit.

Mais plus qu'une analyse des textes, c'est la recherche des raisons d'une telle publication qui est instructive.

Car enfin comment se fait-il que les patrons aient éprouvé le besoin de proclamer leur attachement au capitalisme le plus libéral, tout en ignorant certaines réalités modernes, alors que depuis plusieurs années tout un clan du grand patronat cherche à mystifier l'opinion en minimisant l'importance du profit, en assurant que l'entreprise privée est au service de la collectivité et autres fadaïses chères aux manipulateurs en « relations humaines » et autres technocrates amateurs de prospective ?

Comment se fait-il que le grand patronat qui se faisait tout petit à la libération et cherchait par une apparente soumission à l'intérêt national à faire oublier la collaboration avec l'occupant d'un grand nombre d'employeurs, affirme aujourd'hui ses buts avec force et en toute impunité.

La réponse à ces questions se trouve dans la situation politique et économique de la France d'aujourd'hui. Politiquement le gaullisme a rendu toute sa confiance au patronat. Le pouvoir actuel, dès le coup d'Etat de mai 1958 a su donner toutes garanties au capitalisme et s'entourer des avis intéressés de ses représentants les plus influents : RUEFF, de VITRY, de VO-GUE... Les déclarations gouvernementales les plus récentes — Pompidou, Giscard d'Estaing — mettaient l'accent sur la nécessité d'accroître les profits de l'autofinancement des entreprises.

Le V<sup>e</sup> Plan apparaît encore moins impératif que le IV<sup>e</sup> pourtant très aléatoire et non respecté dans le domaine des investissements collectifs. Le Ministre des Finances actuel veut limiter les moyens d'intervention de l'Etat et redonner tout son lustre à la Bourse et au « marché » financier. Bref les tenants du pouvoir économique se sentent soutenus par un pouvoir stable : toutes les espérances leur sont ouvertes. Et sous la pression du petit patronat ils ont voulu indiquer que le gouvernement devait faire encore plus pour eux : stabiliser les salaires, c'est bien mais il faut en finir avec la stabilisation des prix ! Parler de dialogue c'est nécessaire mais il faut rappeler que l'autorité patronale est indivisible même et surtout quand il s'agit de licencier, de déporter la main-d'œuvre, de surconcentrer certaines régions et d'en laisser périr d'autres. Parler du plan « ardente obligation », bavarder sur les logements, les écoles ça fait plaisir au citoyen mais à condition que les traces de dirigisme qui datent de 15 ans soient effacées.

Economiquement d'autre part, la mise en place du Marché Commun impose à toute une fraction du patronat un effort d'adaptation pour lequel il entend bien avoir l'aide de l'Etat et qu'il veut faire payer aux travailleurs. Le Marché commun oblige à la stabilisation des prix ; le patronat vient de rappeler à l'Etat que ce but devait être obtenu par les moyens classiques, chômage, stagnation, pression sur les salaires, et en aucun cas par de quelconques réformes de structure qui mettraient en cause le profit ou la « liberté patronale ».

Il faut souligner aussi combien la charte patronale est ir-réaliste en voulant méconnaître, apparemment, l'obligation pour l'Etat d'intervenir activement dans la vie économique d'une société industrielle.

L'Etat est le premier industriel par le secteur nationalisé, ses banques fournissant le crédit nécessaire aux employeurs ; les patrons eux-mêmes lui reconnaissent la charge de réaliser l'équilibre du commerce extérieur, l'aménagement du territoire, la stabilité monétaire, etc. Ils s'en servent donc en permanence mais ils crient bien fort au dirigisme dès qu'une mesure mécontente un certain nombre d'entre eux.

Et le plan français, dans sa forme actuelle, n'est-il pas une simple étude de marchés, réalisée sur fonds publics, pour la sécurité du profit des industriels ?

Le C.N.P.F. semble avoir voulu méconnaître ces réalités, ce qui explique le mécontentement de certains employeurs qui mettent moins de cynisme dans leurs paroles, sinon dans leurs actes. Le C.N.P.F. a voulu mettre en garde le gouvernement entre toute tentative d'intervention plus grande de sa part. Il a voulu donner un coup d'arrêt à des thèmes revendicatifs qui sensibilisent l'opinion publique tels que l'extension des droits des travailleurs dans l'entreprise ou l'appropriation sociale de l'autofinancement.

En fait, il a annoncé la couleur : la modernisation de l'économie, inéluctable en raison du Marché Commun doit se faire dans le plus pur cadre capitaliste, au détriment des seuls travailleurs et avec l'aide de subventions d'Etat (payées par le contribuable).

Le gouvernement ne dit pas autre chose depuis quelques années, mais il le dit plus élégamment. Remercions donc le C.N.P.F. de sa franchise. Elle enlèvera quelques illusions qui habitent encore un certain nombre d'inorganisés, elle rappellera le véritable terrain de la lutte ouvrière : le pouvoir économique.

Pour conclure sur deux suggestions pratiques ne serait-il pas utile afin d'accentuer mieux les contradictions internes au monde patronal et afin de lever toute équivoque parmi les travailleurs de demander dans chaque comité d'entreprise au patron local sa position par rapport à la déclaration du C.N.P.F. ?

Et ne faudrait-il pas dans chaque commission et groupe de travail du Plan demander comment les patrons peuvent-ils accepter de présider ces doctes réunions après une déclaration de guerre antiplanificatrice aussi vigoureuse de leur organisation ?

Les réponses pourraient être savoureuses et utiles à faire connaître.

# **NOUS**

## **et la Politique**

### **DOCTRINES POLITIQUES ET PARTIS POLITIQUES**

Après avoir vu dans la précédente fiche, les forces politiques en France, il nous faut étudier maintenant les Partis Politiques.

#### **Un parti, qu'est-ce que c'est ?**

C'est un groupe, une association de personnes ayant pour but la prise du pouvoir et la gestion du pays, selon ses idées, appelées plus communément idéologie.

Il y a donc plusieurs façons de gouverner suivant les partis au pouvoir. Nous avons vu qu'en politique, il faut faire des choix. Ces choix sont différents suivant les Partis. Certains pensent, par exemple, qu'il faut accorder une place importante à la Défense Nationale, car c'est le meilleur moyen de se protéger contre toute invasion étrangère, d'autres pensent que cette solution est dépassée et que ces dépenses sont improductives. Ils affirment que l'avenir d'un pays repose plus sur la construction de logements, écoles, amélioration du niveau de vie des citoyens, etc.

#### **Des doctrines différentes**

Il y a des doctrines différentes, impliquant une façon de gouverner spéciale.

Ainsi en Angleterre, après l'élection de M. Wilson, différentes mesures ont été prises marquant une nouvelle politique.

En France, les partis sont nombreux, ce qui n'est pas le cas en Allemagne, Angleterre...

Cependant, un certain nombre de ces partis se rattachent à quelques grands courants d'idées.

## LES DOCTRINES POLITIQUES

### **Le Socialisme**

Les Partis Français qui s'en réclament exigent, avec des nuances, la suppression du capitalisme. Ils veulent que l'économie soit dirigée pour répondre d'abord aux besoins et à l'intérêt de la collectivité. Elle ne doit pas être source de profits pour une catégorie réduite de citoyens. Ils sont partisans de la nationalisation, c'est-à-dire remettre aux mains de l'Etat, les grands secteurs industriels, bancaires...

#### **Partis appartenant à cette doctrine**

- Parti Communiste Français (P.C.F.).
- Section Française de l'Internationale Ouvrière (S.F.I.O.).
- Parti Socialiste Unifié (P.S.U.).

### **Démocratie Chrétienne**

Ce courant veut instaurer un système dans lequel les hommes ne soient pas écrasés, soit par un capitalisme puissant, soit par un capitaliste trop étatique.

Ils veulent que l'homme soit respecté.

Il ne s'agit pas pour eux de créer un état chrétien mais ils se réfèrent à un certain spiritualisme.

Ce courant se situerait entre le capitalisme et le socialisme, bien que sur certains points, il soit favorable à une socialisation.

#### **Parti appartenant à cette doctrine**

- Mouvement Républicain Populaire (M.R.P.).

### **Libéralisme**

Nous en avons parlé dans la première fiche. Les partisans appartenant à cette doctrine estiment que l'Etat ne doit pas imposer de contraintes; tous les hommes sont libres et égaux. En fait, ce sont surtout ceux qui ont de l'argent, des moyens puissants (Presse, Publicité, Trusts) qui profitent de cette situation.

Ce courant est violemment opposé au socialisme plus peut-être par défense de ses intérêts que par idéologie.

#### **Parti appartenant à cette doctrine**

- Les Indépendants et Paysans.

## **Le Radicalisme**

Il s'agit non pas tellement d'une doctrine bien définie mais plutôt d'un style de vie politique. Le Radicalisme a été très influent sous la III<sup>e</sup> République, sous la IV<sup>e</sup> il a repris une certaine force, alors qu'il avait disparu après la Libération en 1945.

Une des personnalités marquantes du radicalisme a été le Président Herriot, maire de Lyon.

### **Partis appartenant à cette doctrine**

- Parti Radical Socialiste.
- Rassemblement des Gauches Républicaines (R.G.R.).



Il y aurait lieu de parler de l'U.N.R., mais il est difficile, en toute objectivité de la classer dans un des courants définis ci-dessus.

D'abord l'U.N.R. n'a pas officiellement de doctrine. Elle l'a clairement dit, avant les consultations électorales et dans ses congrès.

Son but premier est le soutien de la politique pratiquée par le Général de Gaulle.

On peut toutefois penser qu'un certain style de l'action politique menée par l'U.N.R. se poursuivra après la disparition du Général de Gaulle.

L'U.N.R. ne se veut pas un parti traditionnel.

### **Il est plus facile d'analyser les Partis politiques**

Il devrait, maintenant, être plus facile d'analyser les Partis politiques. Cette analyse ne peut être que sommaire et par là quelquefois paraître manquer d'objectivité.

## **IL Y A LIEU DE DISTINGUER DEUX SORTES DE PARTIS :**

### **PARTIS DE MASSE ET PARTIS DE CADRES**

#### **Partis de masse**

Ces organisations s'adressent à la masse, elles ont des militants, qui font connaître le parti (diffuseurs de la presse, conférences, colleurs d'affiches...), ces personnes aussi donnent de l'argent pour que vive le Parti.

Ces Partis sont le P.C.F., la S.F.I.O., le P.S.U., le M.R.P.

## Partis de cadres

Ils n'ont pratiquement pas de militants. Ils s'adressent à des notables ou des cadres, ils ont une influence à partir de ces personnes. Il n'existe pas de presse.

Ces partis sont les Indépendants, les Radicaux, l'U.N.R.

## LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Parti fondé en 1920, lors du congrès de Tours, il a la confiance de près du quart des électeurs et de la grande majorité de la classe ouvrière.

Depuis 1947, après la rupture, aucun communiste n'a été membre d'un gouvernement. Le parti est donc pratiquement dans l'opposition depuis cette période. Il a participé aux grands événements de notre histoire récente : Front Populaire (1936), Résistance (1940-1944), Libération (1944).

— *Ses aspirations* : politique sociale efficace, construction de logements, investissements, réforme de l'enseignement.

Le parti est très structuré : à la base, les cellules (quartiers). La discipline y est très forte, c'est ce qui fait la force du parti en même temps que sa faiblesse.

Le P.C.F. présente pratiquement des candidats dans toutes les circonscriptions, étant assuré d'avoir le pourcentage fixé, pour bénéficier de la prise en charge par l'Etat des frais de la campagne électorale.

De graves difficultés se posent au niveau de la collaboration du P.C.F. avec les autres forces politiques de gauche, S.F.I.O., P.S.U.

Les contacts sont durs, malgré les tentations de rencontres depuis plusieurs mois.

## LA S.F.I.O.

Fondée en 1905 à Paris.

La clientèle électorale de la S.F.I.O. se trouve surtout parmi les fonctionnaires, les enseignants. Les régions d'implantation les plus fortes sont surtout le Nord, les Bouches-du-Rhône.

Les divisions avec le M.R.P. seront surtout axées sur la question scolaire : subvention ou non à l'enseignement privé.

Par suite de son opposition farouche avec le P.C.F., la S.F.I.O. a toujours eu une marge d'action réduite, danger d'être condamnée par le P.C.F. comme « traître », danger de s'appuyer à droite et de soutenir une politique pas toujours favorable aux travailleurs.

Les divergences même au sein du parti amenèrent une scission (situation en Algérie, retour du Général de Gaulle). Des minoritaires créèrent en 1958 le Parti Socialiste Autonome qui fusionna en 1960 pour former avec l'Union de la Gauche Socialiste, le Parti Socialiste Unifié.

Actuellement la S.F.I.O. est dans l'opposition. Elle fait campagne, aux prochaines élections présidentielles, pour Gaston Defferre.

Des discussions ont lieu avec le P.C.F. pour une certaine action commune, mais il faudra encore du temps pour de véritables « retrouvailles ».

### **LE PARTI SOCIALISTE UNIFIE**

S'est créé en 1960 par suite de la fusion du Parti Socialiste Autonome (P.S.A.) et d'une grosse majorité de l'Union de la Gauche Socialiste (U.G.S.).

Le parti a pour but « un renouveau du socialisme ». Il rassemble des marxistes et des croyants, ceci peut être une expérience intéressante.

Il a des difficultés pour se faire une clientèle. Ses adhérents se recrutent parmi les jeunes intellectuels et militants ouvriers.

Il préconise un front socialiste comprenant toutes les Organisations syndicales ouvrières.

### **LE MOUVEMENT REPUBLICAIN POPULAIRE (M.R.P.)**

Fondé dans la Résistance.

En 1945 est le deuxième parti de France après le P.C.F. se partageant le pouvoir à trois (P.C.F.-S.F.I.O.-M.R.P.).

Il recueille de nombreuses voix des catholiques, à cette époque, apparaissant comme le moins révolutionnaire des partis. De nombreux militants responsables sont d'ailleurs des catholiques, beaucoup anciens militants des mouvements de jeunesse catholique. Les ministres M.R.P. ont participé à de nombreux gouvernements.

C'est sur la question scolaire que la coupure avec la S.F.I.O. se fait. Le M.R.P. avait espéré à la Libération que ce problème religieux serait évité. Pour obtenir le vote de la loi « Barangé », la droite vint apporter ses voix. Cette alliance avec les partis de droite a obligé le M.R.P. à passer sous silence certaines exigences sociales qui étaient à l'origine sa raison d'être.

Dans le domaine de la politique extérieure, l'action du parti s'est faite dans la

- fidélité à l'Alliance Atlantique
- construction de l'Europe

## LES INDEPENDANTS ET PAYSANS

En 1945 il n'existe pratiquement plus en France de partis politiques à droite.

Progressivement ces partis se reconstitueront et s'allieront entre eux. Le Centre National des Indépendants (C.N.I.) s'est créé en juillet 1948 dont le Secrétaire est M. Roger Duchet de la Côte-d'Or.

Un des leaders M. Antoine Pinay mena une politique de stabilisation de la monnaie, étant Président du Conseil.

Après 1951, ils entrent dans la majorité avec l'intention de se servir de la question scolaire, pour isoler la S.F.I.O. et le M.R.P.

En politique extérieure, ce groupe ne favorise guère la détente, préoccupé de la lutte anti-communiste.

Dans les différends avec nos colonies, ce parti sera souvent favorable aux solutions de force.

Actuellement, plusieurs Indépendants sont ministres dont M. Giscard d'Estaing.

## L'UNION POUR LA NOUVELLE REPUBLIQUE (U.N.R.)

S'est créé en 1958 pour soutenir la politique pratiquée par le Général de Gaulle. Aux consultations électorales de 1962, cette formation a obtenu 31,9 % des suffrages.

L'U.N.R. se distingue des « partis anciens » en dédaignant les idéologies. Elle assure actuellement une majorité au Gouvernement avec 234 députés sur 482. Le succès de l'U.N.R. se poursuivra-t-il après la disparition du Général de Gaulle? Cela semble peu probable.

La clientèle de l'U.N.R. est pratiquement dans toutes les classes sociales, le corps électoral ayant surtout voté en fonction du Général de Gaulle.

L'U.N.R. ayant fusionné avec l'Union Démocratique du Travail (U.D.T. appelée communément « gaullistes de gauche » se dénomme donc U.N.R.-U.D.T.

Malgré ce rapide tour d'horizon, nous constatons la diversité et le grand nombre de partis en France. Il n'empêche que les partis sont nécessaires afin de permettre aux citoyens une expression politique.

Il reste bien sûr, dans la période actuelle, à souhaiter que des regroupements politiques se fassent afin de clarifier les choix.

HA-CUI-TEX  
Avril 1965

# FLASHES

---

## ACTIONS

---

5 MARS 1965

### Un jour qui fera date pour les travailleurs des industries du Textile, de l'Habillement et du Cuir.

C'est quelque 300 militants de la C.F.D.T. (C.F.T.C.) qui se pressaient dès 9 heures au 26 de la rue Montholon, pour la tenue du Congrès extraordinaire convoqué par les instances fédérales.

Ils étaient 400 à 9 h. 30 après l'arrivée des délégués du Nord.

Après un exposé de Frédo KRUMNOW, secrétaire général de la Fédération des Industries Textile-Habillement-Cuir, précisant la situation et les objectifs de cette journée, Laurent LUCAS, secrétaire général adjoint de la Confédération devait assurer les délégués de la solidarité et du soutien de la Confédération pour toutes nos démarches.

Le congrès devait alors, statuant souverainement et à l'unanimité, décider de se rendre aux Chambres Patronales et d'alerter la population parisienne sur nos conditions de vie et de travail.

Nous étions donc 8 à 900 devant l'Union des industries textiles, 10, rue d'Anjou, clamant des slogans tels que : « Discussion des salaires — Liberté syndicale — Les patrons peuvent payer — etc. » pendant qu'une délégation de douze camarades était reçue par l'Union Textile... qui n'en avait jamais tant vu ni entendu dans cette paisible rue.



et de nombreuses autres « chasubles » confectionnées par les militants et portant des slogans plus particuliers pour les différentes régions et entreprises.

Les manifestants se sont ensuite dispersés pour se rendre en délégation aux autres chambres patronales du Textile, de l'Habillement et du Cuir.

Pendant que le « gros » des manifestants s'égaillaient dans Paris, distribuant à la population tracts et papillons exposant nos revendications pour se retrouver à 12 h. 15 place du Théâtre-de-France, en face de l'avenue de l'Opéra, que nous devons remonter non sans que la police n'ait établi un barrage, franchi après qu'un secrétaire de la Fédération C.F.D.T. que la police voulait « embarquer » comme semeur de trouble, ne se retrouve, après une courte bagarre, le visage tuméfié. Heureusement, ce fut le seul accrochage de cette journée. Cette manifestation se disloquant ensuite place de l'Opéra.

Un meeting commun nous rassemblait de nouveau à 15 h. 30 à la Bourse du Travail de Paris.

Ce meeting était placé sous la présidence de nos deux Fédérations :

- Daniel HUG pour la C.F.D.T.
- Andrée FRAGNE pour la C.G.T.

A la tribune avaient pris place :

- Les secrétaires généraux des Fédérations
  - Frédo KRUMNOW pour la C.F.D.T.
  - Edouard AUBERT pour la C.G.T.
- Robert DUVIVIER pour l'U.R.P. C.F.D.T.
- Robert TOLLET pour l'U.D. de la Seine C.G.T.
- Albert DETRAZ représentant notre Confédération
- et Germain GUILLE celle de la C.G.T.

Outre la solidarité des travailleurs de la région parisienne exprimée par Robert DUVIVIER, signalons les messages de solidarité de l'Union parisienne des syndicats de la Métallurgie C.F.D.T., celui de la Fédération Générale de l'Agriculture C.F.D.T. et bien d'autres encore venant des régions.

A l'issue de ce meeting, un ordre du jour était proclamé qui, rappelant les principales raisons du chômage : Bas salaires et Pouvoir d'achat amoindri, affirme d'autre part l'engagement :

« de retour dans vos entreprises, localités et régions, d'œuvrer davantage encore à consolider et élargir notre unité, à développer et à poursuivre nos initiatives d'actions jusqu'à ce que nous soyons entendus des patrons, des chambres patronales et des Pouvoirs Publics. »

## **Mais pour nous le 5 mars c'est déjà du positif**

### **DANS LA DENTELLE**

Où à la suite de notre demande d'entrevue pour le 5 mars, les patrons nous ont répondu en nous adressant un projet de protocole d'accord, portant sur l'adhésion de cette branche à la convention collective nationale textile.

Une commission paritaire a d'ailleurs eu lieu le 17 mars, pour réviser les classifications et le 18 mars pour discuter du rattachement à la convention textile.

Nous sommes sur la bonne voie et une prochaine réunion est fixée au 29 avril.

### **DANS LES TEXTILES ARTIFICIELS**

Où les négociations en cours pour la révision de la convention collective se sont conclues le 25 février.

Nous avons également obtenu un accord de salaire de 3,09 %, ce qui, dans la conjoncture présente et compte tenu qu'il s'agit de salaire effectif, n'est pas négligeable.

Cela est aussi à mettre à l'actif du 5 mars, les préparatifs de cette journée ayant incité les patrons des T.A.S. à être plus conciliants.

## DANS LES BLANCHISSERIES, TEINTURERIES, NETTOYAGES

Où, suite à nos interventions pour le 5 mars, une délégation C.F.D.T.-C.G.T. a été reçue le 16 mars par le président de la Fédération Patronale de la Blanchisserie.

Nous y avons exposé notre volonté de voir négocier une convention collective nationale pour cette branche, dans les meilleurs délais. Nous nous sommes engagés à proposer un cadre de discussions et nous avons convenu de réexaminer la question le mois prochain.

## DANS LE TEXTILE NATUREL

Nous sommes de nouveau intervenus auprès du Ministère du Travail pour lui rappeler notre lettre du 4 février 1965, restée sans réponse. Nous y rappelons en effet notre volonté de voir s'engager les discussions tant sur les salaires que sur la convention collective et demandions au Ministre de provoquer la réunion d'une commission mixte... Ce que nous attendons toujours.

## DANS LA CONFECTION

Une délégation s'est rendue au siège de l'Union patronale le 5 mars pour y renouveler avec force notre volonté de voir aboutir les négociations en cours, objet des réunions des : mercredi 24 février — jeudi 4 mars — mardi 9 mars — vendredi 19 mars.

Ce n'est qu'à l'occasion de cette quatrième réunion paritaire pour les Industries de la confection que nous avons pu conclure :

a) un accord sur l'annexe Formation Professionnelle

b) un accord sur les salaires minima. Ceux-ci qui, rappelons-le, avaient été augmentés de 4 % à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1964, ont été relevés à nouveau de 2 à 2,40 % selon les catégories, avec effet au 15 mars 1965. Ainsi le salaire minima de la catégorie A a été fixé à 2 francs pour la zone — 6 % ; à 2,13 francs pour la zone 0 Paris.

Jusqu'à présent, nous n'avons pu discuter des modifications à la convention collective. Une nouvelle commission paritaire doit se réunir le mardi 13 avril à ce sujet.

D'autre part, des discussions particulières par branche (confection masculine, confection féminine, etc.) vont avoir lieu pour compléter l'annexe « Formation professionnelle ».

*Extension* : Les accords du 27 octobre 1964 concernant l'un l'augmentation des salaires minima, l'autre le relèvement du taux de cotisation de la retraite complémentaire, ont été étendus par « arrêté » du 17 février 1965 publié au J.O. du 11 mars 1965.

## DANS LES CUIRS ET PEAUX

Délégation de notre organisation, aussi le 5 mars, à la Chambre Patronale de la Tannerie-Mégisserie pour y exprimer les revendications des travailleurs. Une demande avait été faite auprès de la Fédération Nationale de la Chaussure, mais celle-ci s'est excusée et nous avait répondu qu'il n'y aurait personne pour nous recevoir.

Cependant, après la « Tannerie-Mégisserie » et les « Cuir Bruts », un accord de salaires national a été signé :

## DANS LA PELLETERIE

Où le salaire minimum professionnel a été porté à 1.968, soit une augmentation de 2 % à dater du 1-3-1965.

## DANS LA BRANCHE « CORDONNIERS REPARATEURS »

Où les salaires ont été augmentés d'un peu plus de 6 %, les nouveaux minima qui ne subissent pas d'abattement de zone sont les suivants :

Troisième catégorie : 2,64

Quatrième catégorie : 3,10

Cinquième catégorie : 3,40

à partir du 1<sup>er</sup> avril 1965.

★ *Entrevue au Ministère du Travail* : Suite à une demande formulée par les 3 Fédérations C.F.D.T.-F.O.-C.G.T., nous avons été reçus le 8 mars par un conseiller technique du Ministère du Travail. Nous avons parlé de la situation actuelle des salariés des cuirs et peaux, et insisté notamment sur la situation difficile des travailleurs à domicile qui ne perçoivent aucune indemnité de chômage partiel, ni même de chômage total des Assedic (c'est notamment le cas des travailleurs de la ganterie). Il semble que des améliorations seront apportées à cette situation.

★ *Extension* : 4 avenants et additifs à la convention collective de la maroquinerie, signés en mai et juin 1964, ont été étendus par arrêté du 17 février 1965 (J.O. du 11 mars 1965). Ces textes concernent le champ d'application de la convention, la quatrième semaine de congés payés et les salaires.

## AFFAIRE TRANSOCEAN

Le conflit Transocéan a été porté au niveau de la commission nationale de conciliation de branche qui s'est réunie le 17 mars 1965.

Après avoir entendu les parties, et s'agissant de licenciements abusifs pour fait syndical et d'atteinte caractérisée au droit syndical, la délégation patronale, adoptant la proposition de la délégation des salariés, a proposé à la Direction de Transocéan la réintégration des licenciés. Par suite du refus de la direction, la commission de conciliation a dû conclure par un procès-verbal de non-conciliation.

**le 5 mars  
était une phase  
de notre action**

En conclusion du meeting qui nous avait rassemblés à la Bourse du Travail de Paris, ce 5 mars, nous affirmions :

« Cette manifestation d'aujourd'hui n'est ni un point de départ ni un point d'arrivée, mais une phase de notre lutte.

Lutte de tous les jours contre le Patronat.

Lutte de tous les jours pour améliorer nos conditions de vie et de travail.

Et nous souhaitons que cette lutte soit le fait de toutes les organisations syndicales et l'affaire de tous les travailleurs.

Ça dépend de nous tous et surtout de notre enthousiasme et de notre ténacité.

Nous pouvons, si nous le voulons, faire que nos conditions de vie changent.

Cela dépend de nous et de nous seuls et c'est à cela que nous sommes appelés à œuvrer dans les jours et les semaines qui viennent.

Notre lutte n'est pas d'aujourd'hui, elle est celle de nos pères et de nos frères.

Fiers du Passé de la Classe Ouvrière  
assumant nos responsabilités d'aujourd'hui  
NOUS voulons forger notre devenir »

*C'est au niveau des localités et  
des régions que nous devons  
poursuivre notre action pour  
enfin obtenir satisfaction à nos  
revendications*

## COLLECTAGE

Le syndicalisme ouvrier qui a été créé par les travailleurs pour défendre leurs droits n'a comme ressources que les cotisations volontaires de ses membres.

— Seules les cotisations permettent aux différents échelons des syndicats de fonctionner et de remplir leurs tâches.

L'information (tracts — bulletins — journaux), les réunions, les journées d'étude, de formation, l'équipement matériel, les salaires du personnel, sont étroitement liés aux rentrées de cotisations.

— Une cotisation non encaissée, des cotisations perdues cela signifie une diminution de notre efficacité, de nos moyens d'action et nécessite par surcroît des efforts pour combler :

— La REGULARITE de collectage est *nécessaire* et *indispensable* à la bonne marche de l'organisation.

— La Régularité du collectage mensuel est une preuve du sérieux de l'organisation et les adhérents sont sensibles à cet aspect, sans oublier que les retards de collectage sont bien souvent à l'origine des démissions, la somme à régler étant trop importante.

— La section syndicale doit se préoccuper du collectage des cotisations, aider trésorier et collecteur à améliorer la situation.

### NE PAS RELACHER NOTRE EFFORT

Au mois d'octobre 1964 nous avons donné la situation de notre Fédération et fait état de chiffres intéressants quant à notre progression par rapport à 1963. L'examen des rentrées de cotisation au 31 décembre 1964 montre une progression de 4,5 % par rapport aux 12 mois 1963. C'est sans nul doute bien, compte tenu notamment de la situation économique de nos branches, mais c'est inférieur au pourcentage d'augmentation constaté en juillet 1964 et par ailleurs nous avons constaté que de nombreux syndicats sont en retard dans le versement de leurs cotisations.

*Un effort important doit être fait pour rattraper ce retard, collecteurs, trésoriers, militants il nous appartient d'examiner ensemble la situation dans votre section et d'y remédier RAPIDEMENT.*

---

OBJECTIF N° 1 : Récupérer et expédier la totalité du retard avant le 15 avril.

## RECRUTEMENT

Chacun sent intimement qu'il ne peut plus rester isolé, que la forme syndicale réside dans la cohésion ouvrière et qu'effectivement il participe à la constitution de cette force qui contraindra le patron en *adhérant*.

Il suffit parfois de peu de chose pour faire accomplir le pas décisif à bon nombre de nos camarades de travail.

### LE PLUS PRES DE NOUS : LE SYMPATHISANT

— C'est celui qui vote C.F.D.T. mais n'a pas adhéré pour des motifs futiles, il suffit parfois de présenter la carte, d'une brève discussion, d'un argument qui balaye le dernier obstacle, il suffit parfois de le connaître, de lui paraître sympathique.

C'est celui qui achète Syndicalisme Hélios, qui le réclame, apprécie les articles, les positions de la centrale.

— C'est celui qui n'achète pas Syndicalisme Hélios mais à qui on le passe, qui n'apprécie pas toutes les positions mais les discute.

— C'est celui qui s'affirme de temps à autre solidaire de notre position, de nos actions.

— C'est celui qui a suivi avec intérêt l'évolution de la C.F.D.T. a souhaité qu'elle s'accomplisse et redoute encore un peu l'ombre du « C ».

— C'est aussi l'ancien adhérent qui n'ose pas revenir.

### A TOUS LES SYMPATHISANTS, PRESENTONS LA CARTE C.F.D.T.

Il n'y a pas de remède « miracle », de poudre magique pour faire adhérer. Il nous faut :

RECHERCHER le CONTACT  
PROVOQUER la DISCUSSION  
ECOUTER les ARGUMENTS  
COMPRENDRE et CONVAINCRE

Ne jamais oublier que l'adhésion n'est pas un but mais un moyen, amenant la réflexion, la prise de conscience. L'adhésion est un acte de libéralisation pour le travailleur. En lui présentant la carte C.F.D.T. nous brisons un maillon de sa chaîne.

Pensons enfin que la situation économique que nous connaissons dans nos industries, va nous faire perdre, du fait des fermetures d'entreprises, de nombreux adhérents que nous chiffons à près de 10 %.

Il nous faut donc, non seulement compenser ces départs, mais poursuivre notre progression. En conséquence notre 2<sup>e</sup> objectif doit être :

20 % d'adhérents nouveaux en 1965

## Protocole d'accord en vue des Elections des Représentants du Personnel

En vertu de l'article 6 de l'ordonnance n° 45.280 du 22-2-45 sur les Comités d'Etablissements de l'article 5 de la loi n° 46.730 du 16-4-46 sur les Délégués du personnel.

« La répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories feront l'objet d'un accord entre le chef d'entreprise et les organisations syndicales intéressées. Dans le cas où cet accord s'avèrera impossible l'inspecteur du travail décidera de cette répartition. »

En conséquence les employeurs ont généralement intérêt à réunir suffisamment à temps les délégués des organisations représentatives de toutes les catégories du personnel en vue de prendre leur avis sur la date des élections et d'autre part d'établir un protocole d'accord fixant les modalités particulières des élections.

Le protocole d'accord avant l'élection est un des rares moyens d'action officiellement reconnus au Syndicat dans l'entreprise.

*Il faut en développer l'efficience au maximum.*

Il y a souvent avantage à déposer un avant projet afin que la discussion se fasse à partir des propositions syndicales, sans doute maints amendements y seront apportés, mais bien des points ont chance de subsister.

La section présentera ses propositions suffisamment à l'avance pour que la négociation puisse se dérouler normalement. D'autre part, le protocole réglera les détails qu'il est nécessaire de connaître à temps instamment les points suivants :

- 1) — le nombre de collèges électoraux
- 2) — la répartition des sièges entre les différentes catégories professionnelles
- 3) — la répartition du personnel dans les collèges électoraux
- 4) — la date limite du dépôt des listes des candidats (toujours a été reconnue comme valable l'élection d'un candidat, présenté par un syndicat, deux jours avant la date fixée par le vote)
- 5) — l'affichage des listes de candidats (date et emplacements)

Dans ce protocole il pourra y être inclus éventuellement les détails matériels de vote :

- Organisation du bureau de vote
  - Déroulement de la campagne électorale
  - Désignation des scrutateurs
  - Présentation des bulletins de vote (titre des organisations, couleur par catégories, syndicat ou pour distinguer titulaires et suppléants)
  - les conditions matérielles du dépouillement
  - Vote par correspondance (enveloppes, légalité du vote...), etc.
- et toutes conditions permettant la régularité du vote.

A noter toutefois que suivant la jurisprudence de la cour de cassation ne sont pas considérées comme valables certaines dispositions de protocole d'accord.

*Modifiant* certaines modalités fixées par la loi sans possibilité de modification (par exemple, les 2 collèges au C.E.).

*Modifiant* l'ordre de proclamation des candidats élus tel qu'il est déterminé par la loi.

*Refusant* aux électeurs la possibilité de rayer des noms sur les bulletins de vote.

## EN CONCLUSION

*Le Protocole d'Accord est très important*

car les décisions prises ne se placent pas seulement au plan technique

*mais au plan de la politique syndicale*

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les ouvrages suivants :

Le CE — Manuel pratique édité par la C.F.D.T. ....	7,50 F
Le DP — Manuel pratique édité par la C.F.D.T. ....	5,00 F
Délégués du personnel	
Délégués Syndicaux — Liaisons sociales .....	7,00 F
Comité d'entreprises — Liaisons sociales .....	7,00 F

en vente au Service Economat  
26, rue Montholon

en vente à Liaisons Sociales  
73, rue N.-D. de Nazareth  
CCP 5582 — 21 PARIS

Un exemplaire de votre protocole d'accord sera adressé au responsable de branche et au secrétariat fédéral et permettra d'informer les camarades d'autres entreprises que la vôtre.

**DES ELECTIONS BIEN PREPAREES  
SONT UN GAGE DE SUCCES**

# L'EMPLOI et les SALAIRES

*Au 1<sup>er</sup> JANVIER 1965*

1) INDICES DES EFFECTIFS (Base 100 en juillet 1964). Source INSEE

	1-1-64	1-4-64	1-7-64	1-10-64	1-1-65
Industries mécaniques et électriques .....	120,2	120,3	120,0	119,9	119,5
Bâtiment et travaux publics	112,9	116,3	118,4	119,3	115,5
Industries chimiques et * caoutchouc .....	117,3	118,4	118,8	119,2	119,3
Industries textiles .....	88,8	89,2	88,8	88,6	86,7
Habillement et travail des étoffes .....	98,3	—	97,0	96,9	94,2
Cuir et Peaux .....	96,6	98,0	97,6	97,1	95,7
Ensemble des activités ....	110,4	110,8	111,7	112,1	110,9

2 — DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

	1-1-64	1-4-64	1-7-64	1-10-64	1-1-65
Industries mécaniques et électriques .....	47,2	46,9	47,2	46,7	46,6
Bâtiment et travaux publics	47,6	49,5	50,7	50,2	48
Industries chimiques et caoutchouc .....	45,5	45,1	45,3	—	45,2
Industries textiles .....	—	43,8	43,5	42,8	41,7
Habillement et travail des étoffes .....	—	42,0	42,2	41,9	40,7
Cuir et Peaux .....	45,0	44,6	—	44,2	43,1
Ensemble des activités ....	45,8	—	46,2	46,0	45,2

3 — INDICE D'ACTIVITE (Base 100 en 1954)

	1-1-64	1-4-64	1-7-64	1-10-64	1-1-65
Industries mécaniques et électriques .....	122,5	121,9	122,3	121,0	120,2
Bâtiment et travaux publics	112,4	120,5	125,6	125,3	116
Industries chimiques et caoutchouc .....	118,8	118,9	119,9	120,3	120,1
Industries textiles .....	92,5	92,1	91,1	89,4	85,2
Habillement et travail des étoffes .....	102,4	101,4	100,6	99,7	94,2
Cuir et Peaux .....	104,5	105,1	104,6	103,2	99,1
Toutes activités .....	112,4	112,8	114,7	114,6	111,3

4 — INDICE DES TAUX DE SALAIRES HORAIRES (Base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1956)

	1-1-64	1-4-64	1-7-64	1-10-64	1-1-65
Industries mécaniques et électriques .....	187,2	190,3	193,6	195,8	198,7
Bâtiment et travaux publics	193,4	196,7	202,1	204,4	207,7
Industries chimiques et caoutchouc .....	189,6	194,7	197,7	199,3	202,3
Industries textiles .....	179,0	186,0	187,8	188,9	190,2
Habillement et travail des étoffes .....	183,7	186,5	190,6	192,5	196,5
Cuir et Peaux .....	182,0	184,8	188,1	191,1	194,6
Toutes activités .....	187,4	191,0	194,6	197,0	199,9

QUE TIRER DE CES TABLEAUX

En vérité peu de chose sinon la confirmation de l'analyse que nous avons déjà faite dans le bulletin de janvier.

La diminution des effectifs apparaît plus sensible en janvier pour nos trois branches.

La durée hebdomadaire du travail s'amenuise elle aussi mais semble bien au delà de la réalité.

Cette enquête étant faite par « sondage » traduit une tendance mais pas forcément une réalité objective.

La conjonction des éléments « indice du personnel et durée hebdomadaire » traduit forcément une baisse d'activité très sensible par rapport à janvier 1964 et de l'ordre de : 11 % pour le textile, 8 % pour l'habillement et 5 % pour le cuir.

Quant aux salariés, ceux-ci continue de maintenir une légère progression nominale pour un an de 6,2 % pour le textile, 6,9 % pour l'habillement et 6,9 % pour le cuir. Ce qui bien sûr prouve que l'action syndicale continue à payer mais en égard aux horaires pratiqués, tout calcul de progression de pouvoir d'achat est vain.